

DIAGNOSTICS IMMOBILIER GRANIER

Domaine Saint Alban - 33, avenue de la gare
34320 NEFFIÈS

Compagnie d'assurance : AXA RC PRO
N° de police : 10592956604 valable jusqu'au 31/12/2024

Tél. : 0467247303
Email : cabinetgranier34@orange.fr
Site web : www.diagimmogranier.com

Siret : 512 49 81 71 000 10
Code NAF : 7120B
N° TVA : FR 02512498171
N° RCS : 512 498 171

Certificat de mesurage « Loi Carrez »

Objet

La présente mission consiste à établir la superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot de copropriété en référence à l'article 46 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, au décret n° 97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété.

Désignation du donneur d'ordre

Nom :

Adresse :

Immeuble bâti visité

Adresse du bien

Adresse complète : 6 Rue Louis Pasteur
34420 PORTIRAGNES

Nature du bien

Nature : Maison
Copropriété : Règlement non communiqué
Références cadastrales : Section : AI 339

Désignation du propriétaire

Nom :

Adresse :

6 Rue Louis Pasteur
34420 PORTIRAGNES

Certificat de mesurage « Loi Carrez »

Liste des pièces bâties mesurées :

Localisation	Surfaces Privatives (m ²)	Surfaces non prises en compte (m ²)	Justification
Garage (RDC)		15,51	Par définition
Dégagement 1 (RDC)	7,53		
WC (RDC)	1,27		
Pièce 1 cuisine(RDC)	9,51		
Cellier (RDC)	5,96	1,30	Placard avec marche
Pièce 2 séjour (RDC)	21,54		
Escalier (RDC)			
Dégagement 2 (Étage 1)	3,74		
Pièce 3 chambre (Étage 1)	11,30		
Pièce 4 chambre (Étage 1)	14,01	1,10	Placard avec marche
Pièce 5 chambre (Étage 1)	10,06		
Salle d'eau (Étage 1)	5,85		
Total :	90,77	17,91	

En conséquence, après relevé du 25/06/2024, nous certifions que la surface privative « Loi Carrez » est de 90,77 m².
(quatre-vingt-dix mètres carrés et soixante-dix-sept centimètres carrés)

Constatations diverses

Déclare avoir mesuré la superficie d'un lot de copropriété conformément à la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996 et son décret d'application n° 97-532 du 23/05/97 sous réserve de vérification du certificat de propriété.

L'article 46 de la loi n° 65-557 du 10/07/65, modifié par la loi n° 96-1107 du 18/12/96, n'est pas applicable aux caves, garages et emplacements de stationnement (al. 3).

En vertu du décret n° 97-532 du 23/05/97, la superficie de la partie privative d'un lot mentionné à l'art. 46 de la loi du 10/07/65 est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres.

Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre (art. 4-1). Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8m² ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1 (art. 4-2).

Date de visite et d'établissement de l'état

Cachet de l'opérateur

Visite effectuée : le : 25/06/2024
Visite effectuée : par : Pascal GRANIER
Rapport édité : le : 25/06/2024
à : NEFFIÈS

Certificat de mesurage « Loi Carrez »

Liste des pièces visitées

Pièces ou parties d'immeuble

RDC : Cour Ouest, Terrasse couverte Est, Jardin Est avec Barbecue et Abri de jardin non vis, Garage, Auvent entrée, Dégagement 1, WC, Pièce 1, Cellier, Pièce 2, Escalier
Étage 1 : Dégagement 2, Pièce 3, Pièce 4, Pièce 5, Salle d'eau, Combles

Liste des pièces non visitées

Pièces ou parties d'immeuble	Raison de l'absence de visite
Mezzanine sur Garage	Encombrement

Croquis

Le croquis en annexe mentionne les pièces visitées.

Attestation d'assurance

ANNEXE